

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
COMMUNE DE RESTINCLIERES



Grand rue
Parcelle cadastrée
Section AH n°248

LOTISSEMENT

" Le Saint Romain "

DATE :
Le 20 juillet 2026

MODIFIE :

DRESSE PAR :
DoCar

PHASE

Dossier de PERMIS D'AMENAGER

DOCUMENT

PA10 - Règlement du Lotisseur

Lotissement " LE SAINT ROMAIN "

* Règlement *

SANS OBJET :

Le futur aménagement de terrains à bâtir se situe au Sud-Est de la commune de Restinclières, SUR la parcelle cadastrée section AH n°248.

La superficie totale de l'opération est de 1 479 m² environ et s'inscrit en zone UC3-2a du PLUi de la Commune de Montpellier Méditerranée Metropole.

Aucun complément aux règles d'urbanisme en vigueur (Art. R442-6 a) du Code de l'Urbanisme n'est envisagé.

Les futures constructions devront se conformer aux articles en vigueur conformément au PLUi de la Commune de Montpellier.

Sa surface de plancher sera de 799 m² maximum.

A Montpellier, le 20 juillet 2026

TABLEAU DES SURFACES

N°	Superficie (en m²)	Surface De Plancher (en m²)	Emprise Bâtie maximale 30 % (en m²)
1	300	199	90
2	374	200	112
3	390	200	117
4	345	200	103
	1 409	799	422